



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (33)/13.21/rev.1
Date de publication : 13 décembre 2013

TRENTE-TROISIEME RÉUNION

Date: 17-19 décembre 2013

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 7 de l'ordre du jour

Élection des Membres du Bureau

Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : *aucun*

Mesures à prendre au cours de la présente réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à : *élire* les membres du Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et approuver la composition de la délégation des ONG.

Conséquences en termes de coût : *aucune*

1. Conformément à son Modus Operandi (paragraphe 22), le Conseil de Coordination du Programme doit élire un président, un vice-président et un rapporteur parmi ses membres et les États élus membres à la date du 1^{er} janvier 2014.
2. Le Modus Operandi prévoit que le Conseil de Coordination du Programme élit le vice-président en exercice – actuellement l’Australie – au poste de président pour un mandat démarrant le 1^{er} janvier 2014. En conséquence, la présente réunion du Conseil de Coordination du Programme doit élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat d’un an démarrant le 1^{er} janvier 2014.
3. Dans ce contexte, l’attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 22 du Modus Operandi, qui prévoit que « [les] membres du Bureau seront élus compte tenu d’une répartition géographique équitable ».
4. Conformément aux dispositions du Modus Operandi, les États membres suivants seront éligibles en tant que membres du Bureau, étant donné qu’ils seront membres du Conseil à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Australie | 13. Kazakhstan |
| 2. Belgique | 14. Maroc |
| 3. Brésil | 15. Danemark |
| 4. Chine | 16. Pologne |
| 5. Congo | 17. Royaume-Uni |
| 6. El Salvador | 18. Sierra Leone |
| 7. États-Unis d’Amérique | 19. Suisse |
| 8. France | 20. Tanzanie (République Unie) |
| 9. Guyana | 21. Ukraine |
| 10. Inde | 22. Zimbabwe |
| 11. Iran (République islamique d’) | |
| 12. Japon | |

5. Il convient de souligner qu’aux termes du Modus Operandi (paragraphe 22), les États élus membres au 1^{er} janvier 2014 doivent communiquer par écrit une manifestation d’intérêt pour pouvoir se présenter à l’élection à un poste de membre du Bureau. Le Secrétariat de l’ONUSIDA a reçu une manifestation d’intérêt (en date du 13 décembre) du coordonnateur du groupe africain nommant le Zimbabwe au poste de vice- président. Aucune manifestation d’intérêt n’a été reçue à la date de publication du présent document pour le poste de rapporteur.
6. Conformément au paragraphe 2b de l’annexe de la résolution 1995/2 du Conseil économique et social :

« (b) La procédure de sélection des ONG qui souhaitent participer aux travaux du Conseil sera établie par les ONG elles-mêmes. Le Conseil approuvera officiellement les candidatures présentées. »

Ainsi, le Conseil de Coordination du Programme est prié d’approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG au Conseil de Coordination du Programme pour 2014, à savoir :

Afrique

M. Kenly Sikwese : African Community Advisory Board (AFROCAB), Lusaka (Zambie)

Asie

M. Khartini Slamah : Asia Pacific Network for Sex Workers (APNSW), Kuala Lumpur (Malaisie)

Amérique latine et Caraïbes

Mme Yolanda Simon : Caribbean Regional Network of People Living with HIV/AIDS, Tunapuna/Piarco (Trinité-et-Tobago)

Amérique du Nord

M. Laurel Sprague : Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida (GNP+) – Amérique du Nord (GNP+ NA), Washington (États-Unis d'Amérique)

- 7. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et à approuver la composition de la délégation des ONG.**

[Fin du document]